

Règlements du concours de décoration de résidences Halloween 2026

Septembre 2026

Direction sports, loisirs, culture
et vie communautaire



TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIF DU CONCOURS.....	3
ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS	3
CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
MODALITÉS D'INSCRIPTION	3
CRITÈRES D'ÉVALUATION	3
DATES IMPORTANTES	4
PRIX ET REMISE	4
COMMUNICATIONS ET DROIT À L'IMAGE.....	4
CONTACT	4

OBJECTIF DU CONCOURS

La Ville de Montréal-Est organise un concours de décoration de résidences à l'occasion de la fête d'Halloween 2026 afin de favoriser la participation citoyenne, l'animation des quartiers et la création d'une ambiance festive dans les rues de la municipalité. Ce concours s'adresse aux résidents de Montréal-Est âgés de 18 ans et plus.

ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS

- Être âgé de 18 ans ou plus;
- Résider sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;
- Inscrire une maison ou un logement situé à Montréal-Est;
- Remplir le formulaire d'inscription entre le 25 septembre et le 20 octobre 2026, 23 h 59.
- Accepter les règlements du concours et les dispositions relatives au droit à l'image.

Seuls les formulaires complétés en ligne via le site Internet de la Ville de Montréal-Est ou sur place à l'hôtel de ville sont admissibles. Les membres du jury et les personnes directement impliquées dans l'organisation du concours ne peuvent pas participer.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les citoyens intéressés doivent remplir le formulaire d'inscription approprié avant la date d'échéance. Ils peuvent inscrire leur maison ou leur logement (balcon). Chaque participant peut inscrire une seule résidence ou un seul logement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent être faites :

- En ligne sur le site officiel de la Ville;
- Par courriel : loisirs@montreal-est.ca;
- En remplissant un formulaire papier disponible à l'hôtel de ville de Montréal-Est.

Seules les personnes physiques peuvent participer. Toute personne participant au concours a, au préalable, lu et, par conséquent, accepté les présents règlements. Les participants de moins de 18 ans ne sont pas admissibles au concours.

Limite d'une (1) seule participation par adresse est acceptée.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury tient compte de l'aspect général et de l'harmonie du décor, de la créativité et de l'originalité, de l'agencement des décorations et des illuminations, de la superficie utilisée, du niveau de difficulté technique ainsi que de la diversité et de la cohérence des éléments décoratifs.

L'originalité et l'harmonie des décors sont privilégiées par rapport à la quantité de décorations lumineuses afin de favoriser la créativité tout en limitant le gaspillage énergétique.

Les membres du jury se déplaceront dans les différents secteurs de la Ville de Montréal-Est entre le 21 et le 25 octobre 2026 afin d'évaluer les décorations visibles de la rue. Aucun accès à l'intérieur des résidences ou des propriétés n'est requis.

À la suite de leur tournée, les membres du jury désignent le gagnant du premier prix. Les deuxième et troisième prix sont attribués par tirage au sort parmi les inscriptions admissibles. Les décisions du jury sont finales et sans appel.

DATES IMPORTANTES

- **Période d'inscription** : du 25 septembre au 20 octobre 2026
- **Visibilité des décorations** : du 21 au 31 octobre 2026
- **Période de visite du jury** : entre le 21 et le 25 octobre 2026
- **Dévoilement des gagnants** : 27 octobre 2026
- **Remise des prix** : fin octobre 2026

PRIX ET REMISE

Prix	Mode d'attribution	Valeur
1^{er} prix	Désigné par le jury	Chèque au montant de 200 \$ + 200 \$ en bonbons
2^e prix	Tirage au sort	200 \$ en bonbons
3^e prix	Tirage au sort	200 \$ en bonbons

Les gagnants sont avisés par courriel ou par téléphone et doivent récupérer leur prix à l'hôtel de ville de Montréal-Est selon les modalités communiquées par la Ville.

COMMUNICATIONS ET DROIT À L'IMAGE

Les participants acceptent que des photographies de leur résidence décorée soient réalisées et diffusées par la Ville de Montréal-Est sur son site Web, ses réseaux sociaux, ses outils de communication, dans la presse locale et sur tout autre support promotionnel jugé pertinent. Les gagnants autorisent également la publication de photographies de leur résidence et de la remise des prix. Les photographies sont utilisées à des fins de communication et de promotion du concours et ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

CONTACT

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

La Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire

Téléphone : 514-905-2067

Courriel : loisirs@montreal-est.ca

